



Le Noble Age
Votre confiance nous engage



Résidences médicalisées et établissements de santé

Communiqué de Presse

Nantes, Le 24 octobre 2011

NOBILISE prend 9,94 % du capital du Noble Age

En réponse à la volonté d'association étroite du management au capital du groupe et d'une décision de reclassement de participations d'actionnaires historiques, la société de participation NOBILISE acquiert 9,94 % du capital et 6,45% des droits de vote du Noble Age, au prix de 14,80 euros par action, auprès principalement des membres du groupe B⁽¹⁾ du pacte d'actionnaires du Noble Age.

Fondée et présidée par Willy Siret, aux côtés de Damien Billard et Michel Ballereau, cadres dirigeants du Noble Age, la nouvelle société regroupe auprès de l'équipe dirigeante 40 managers du Groupe Noble Age, et compte trois partenaires investisseurs de proximité CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE, SODERO GESTION et SIPAREX, convaincus par le modèle de développement et les valeurs du Groupe.

Cette opération fédératrice conforte l'ancrage au projet d'entreprise d'une équipe solide, confiante dans l'avenir et plus que jamais attachée à l'indépendance et à l'originalité du modèle, ainsi qu'à la performance sur le long terme du groupe. Elle permet de consolider le capital autour d'un actionariat stable et donne tout son sens à la logique d'association du management dans une approche concrète d'Investissement Socialement Responsable.

A l'issue de cette opération de reclassement d'actions, le capital du Noble Age continuera d'être détenu majoritairement par les membres du pacte du Noble Age (dont Nobilise en qualité de membre du groupe A⁽¹⁾), à hauteur de 63,47% du capital et 67,31% des droits de vote, le solde du capital du Noble Age étant détenu par Cogepa (10,38% et 13,47%) et le public (26,14% et 19,22%).

L'Autorité des Marchés Financiers a considéré, dans une décision en date du 18 octobre 2011⁽¹⁾, que la réalisation de cette opération ne justifiait pas le dépôt d'un projet d'offre publique, conformément aux dispositions des articles 234-7 1°, 234-9 6° et 234 -10 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Pour Jean Paul Siret - Président Directeur Général du Groupe Noble Age « la volonté de nos managers de devenir actionnaires du Noble Age illustre au delà de l'engagement économique, un réel affectio societatis, que l'opportunité créée par ce reclassement nous permet de concrétiser pleinement. Elle inscrit plus que jamais la nouvelle génération de cadres du groupe dans l'entrepreneuriat, et la volonté de faire grandir ensemble le Noble Age dans le respect de ses valeurs essentielles et de son écosystème».

⁽¹⁾ La répartition du pacte d'actionnaires entre les différents membres du concert à l'issue de l'opération est consultable dans le communiqué publié par l'AMF sous la référence 211C1927.



Le Noble Age
Votre confiance nous engage



Résidences médicalisées et établissements de santé

A propos du Groupe Noble Age : Fort de plus de 20 ans d'expérience, le Noble Age concilie attentes individuelles, besoins collectifs et modèle économique pérenne au service d'une prise en charge de qualité des patients et des personnes âgées fortement dépendantes.
L'action Groupe Noble Age est cotée sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext Paris.
Code ISIN : FR0004170017.

Contacts :



Willy Siret
Président de NOBILISE
willy.siret@lenobleage.fr
Tel : 02 40 16 17 92

Jérôme Gacoin
igacoin@aelium.fr
Tel : 01 44 91 52 50

Damien Billard
Contact investisseurs
damien.billard@lenobleage.fr

Solène Kennis
skennis@aelium.fr
Tel : 01 44 91 52 50